

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

Nº P19- 0040056

47284

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 0772 Société : Royal Air Maroc

Actif Pensionné(e) Autre : Retraite

Nom & Prénom : BRAISI

Date de naissance : 1948

Adresse : 100 Bloc 104 cité Cherif ACTA 12

Tél. : 06 16 28 88 49 Total des frais engagés : 11.000,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr GUESSOUS Mohamed
64, Allée des Sophoras - Ain Sebaâ
CASABLANCA - Tél. : 022 35.00.22

Date de consultation : 10 / 11 / 90

Nom et prénom du malade : BRAISI Mod

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : V.G.C.C.U.

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 10/11/20

Le : 10/11/20

Signature de l'adhérent(e) :

MUPRAS
ACCUEIL
15 NOV. 2020

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10.11.22	C		150,-	Dr GUESSOUS Mohamed 64, Allée des Sophoras - Ain Sébaâ CASABLANCA - Tél.: 022 25.00.22

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	10/11/2022	126,-

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
G	00000000	11433553
B	35533411	

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Mohamed Guessous

Omnipraticien

Lauréat de la Faculté de Médecine

Centre Hôspitalo - Universitaire Avicenne

الدكتور محمد جسوس

خريج كلية الطب

المركز الإستشفائي الجامعي ابن سينا

Casablanca, le

٢٥.١٢.٢٠

الدار البيضاء، في

٣ BRAÏJI
MOHAMED



Vaccifrip

Dr GUESSOUS Mohamed
64, Allée des Sophoras - Ain Sebaâ
CASABLANCA - Tél.: 05.22.35.00.22

05.22.35.00.22، شارع الفاصلية - عين السبع - الدار البيضاء - الهاتف :
64, Allée des Sophoras - Ain Sebaâ - Casablanca - Tél.: 05.22.35.00.22



2020 - 2021
Centre la grippe saisonnière
Café de Vaccination



ROYAUME DU MAROC
+OKNA + I HCYOQE
Ajjidj Al-Sidj

Ministère de la Santé
40 CL04 + 1 A802
Zajid 5 JJJ



http://www.sante.gov.ma

Tel : +212 537 76 11 21 - Fax : +212 537 76 84 01
335, Avenue Mohammed V - Rabat

Carte de Vaccination contre la grippe saisonnière 2020-2021

Région	CHA
Povince / Préfecture	Aïn Sebaâ - Ain Sebaâ
Commune / Ville	Aïn Sebaâ

Informations sur le vacciné et la vaccinovigilance

Nom et Prénom	BRAÏSI MOHAMED	
Sexe	M <input checked="" type="checkbox"/>	F <input type="checkbox"/>
Age	72 ans 1848	
CIN	3 924 9	
Adresse	100 B.P.C 104 cité charaf Agadir	
Tel	06 14 088 949	

Carte de Vaccination contre la grippe saisonnière 2020-2021

Information sur le vaccin contre la grippe

Date dispensation	Nom de spécialité	N° lot	Date de péremption:	Cachet du pharmacien / officine
10/11/2020	VIAZIGRIP Cetac	U2M	07/2021	DR GUESSOUS MOHAMED 64, Allée des Sophoras - Ain Sebaâ CASABLANCA - Tél : 022.35.00.22

NB : En cas d'apparition d'effet indésirable suite à la vaccination il faut le notifier au centre Anti Poison et Pharmacovigilance du Maroc CAPM par téléphone : 0801000180, 24/24h et 7j/7 ou par mail: capm@capmona.ma

Vaccination

Médecin prescripteur	Dr GUESSOUS Mohamed
Lieu de vaccination	64, Allée des Sophoras - Ain Sebaâ
Vaccinateur (cachet)	CASABLANCA - Tél : 022.35.00.22
Date de vaccination/..../....